

Dépôt : BIANCALANA Dan  
Groupe politique LSAP

Luxembourg, le 10 décembre 2024

Interpellat° - Traite des êtres  
humains au Luxembourg

1

## RESOLUTION

La Chambre des Député-e-s,

- Vu la présentation annuelle du rapport d'activité de l'Ombudsman dans toutes les commissions parlementaires concernées, suivi d'un débat sur le rapport en séance plénière ;
- Vu le caractère transversal du rapport de la Commission consultative des Droits de l'Homme sur la traite des êtres humains, qui aborde des domaines variés tels que la justice, la procédure pénale, la jeunesse et l'enfance, la migration, le travail, l'égalité des genres, l'économie, l'éducation et les affaires étrangères ;
- Considérant la volonté du gouvernement de poursuivre et d'intensifier la lutte contre la traite des êtres humains ;
- Considérant que ce sujet requiert une prise de conscience collective et une visibilité accrue afin de renforcer les efforts de prévention et de sensibilisation.

décide de :

- Inviter la Commission consultative des Droits de l'Homme à présenter son rapport biennuel sur la traite des êtres humains au Luxembourg devant toutes les commissions parlementaires concernées ;
- Organiser la présentation et le débat autour du rapport biennuel de la Commission consultative des Droits de l'Homme sur la traite des êtres humains de manière analogue au débat sur le rapport d'activité de l'Ombudsman.

Signatures :

  
Dan BIANCALANA

  
DJUNA BERNARD

  
Marc Baum